

S.A.R.L. MONCHEZMOI

Siège social : 9 Rue de Hanoï - Zac Balthazar - 97419 la possession

Coordonnée : 0692 88 55 56

R.C.S Saint Denis de la Réunion TGI 532 262 342



Barème des honoraires

Tarif applicable à partir du 01 Octobre 2024

Ventes

Maisons - Appartements:

• Inférieur à 100 000€	9 000 €
• De 100 001 € à 150 000 €	10%
• De 150 001 € à 200 000 €	9%
• De 200 001 € à 250 000 €	8%
• De 250 001 € à 300 000 €	7%
• De 300 001 € à 400 000 €	6,50%
• Supérieur à 400 001 €	6%

Terrains - Locaux professionnels:

• Inférieur à 150 000 €	15 000 €
• De 150 001 € à 3 000 000 €	10%
• Supérieur à 3 000 001 €	12%

Estimation:

• Avis de valeur vénale et locative	150 €
• Evaluation immobilière	300 €

Barème non applicable aux promoteurs

Tarif TTC - TVA 8,5%

Honoraires charge vendeur sauf convention expresse

Locations

Locaux à usage d'habitation :

Conformément au décret n° 2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier.

Bailleur :

• Visite du locataire – constitution de dossier – rédaction du bail	8€/m ²
• Réalisation de l'état des lieux d'entrée	3€/m ²
• Honoraires liés à la mise en location	1% du loyer annuel HC

Locataire :

• Visite du locataire – constitution de dossier – rédaction du bail	8€/m ²
• Réalisation de l'état des lieux d'entrée	3€/m ²
• Honoraires liés à la mise en location	1% du loyer annuel HC

- Zone très tendu : Plafond à 12 € par m²
- Zone tendu : Plafond à 10 € par m²
- Hors Zone tendu : Plafond à 8 € par m²
- <https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/zones-tendues>

Locaux à usage professionnel :

- le montant des honoraires est de 2 mois de loyers à la charge du locataire

Titulaire de la carte professionnelle n° CPI 9741 2018 000 036 665 délivré par la CCI de la Réunion en date du 11/10/2021

sous le numéro d'identification unique : 532 262 342 valable jusqu'au 05/10/2027